Agriculture
Canada

Publication 1804/F

Répertoire des programmes et services d'Agriculture Canada

630.4
C212
P 1804
1986
fr.
OOAg
c.3

Canada

PUBLICATION 1804/F, on peut obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986
N° de cat. A15-1804/1986F ISBN: 0-662-93742-2
Impression 1986 3M-4:86

Also available in English under the title
Guide to Agriculture Canada's programs and services.

Table des matières

L'agriculture / 5

La vente des produits / 6
La Commission canadienne du lait / 6
L'Office de stabilisation des prix agricoles / 7
La Commission canadienne du blé / 7
Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest / 8
Les offices de commercialisation / 8
La Commission canadienne des grains / 9
Le Bureau de la commercialisation des céréales / 9

L'aide à l'agriculteur / 10
L'assurance-récolte / 10
L'Office des provendes du Canada / 10
L'hygiène vétérinaire / 11
La recherche / 12
Le développement régional / 12
Le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures / 13
Le Programme d'assistance financière pour la construction d'entrepôts de fruits et légumes / 13
L'information sur les marchés / 13
L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) / 14
Le Service canadien des forêts / 15

Les services de crédit / 15
Société du crédit agricole Canada / 15
Les prêts destinés aux améliorations agricoles / 16
Les avances en espèces / 16

Les services aux consommateurs / 17

Pour de plus amples renseignements / 17

Agriculture Canada offre à tous les Canadiens une grande variété de programmes et services. Cette brochure traite de l'aide que le gouvernement fédéral apporte à l'industrie agricole par la voie de ce ministère et tente de faire valoir la contribution du secteur au bien-être de la nation.

Répertoire des programmes et services d'Agriculture Canada

L'AGRICULTURE

L'agriculture est l'une des plus anciennes et des plus importantes industries du pays. Les recettes agricoles totales en espèces ont été de 18,8 milliards de dollars en 1983 et la valeur des exportations canadiennes de produits agricoles s'est chiffrée à 10 milliards de dollars.

En fait, l'agriculture et les activités qui y sont rattachées constituent le deuxième secteur industriel primaire du pays (après celui de l'énergie et des mines). Environ 15 % des salariés travaillent dans des domaines ayant trait à l'agriculture : culture, élevage du bétail, conduite de camions de lait, travail en usine de transformation des aliments, fabrication de machinerie et d'équipement agricoles, commercialisation des produits, etc.

Agriculture Canada a comme principale préoccupation de maintenir la prospérité de l'industrie de la production alimentaire, et offre en plus programmes et services destinés à répondre aux besoins de tous les Canadiens. Ainsi, que vous soyez agriculteur ou simplement soucieux de l'un de vos pommiers qui souffre d'une mystérieuse flétrissure, vous pouvez vous aussi demander conseil aux experts d'Agriculture Canada.

L'agriculture relève des autorités fédérales et provinciales. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et, pour ce qui est de la recherche, avec les universités. Des inspecteurs d'Agriculture Canada vérifient et classent la majeure partie des viandes, des volailles, des produits laitiers, et des fruits et légumes vendus au pays afin d'assurer le consommateur de la salubrité et de la qualité des produits de la ferme.

Pour leur part, les scientifiques de la Direction générale de la recherche du Ministère, répartis dans 53 établissements à travers le pays, font des recherches dans le but d'aider le secteur agro-alimentaire à accroître sa productivité.

En outre, Agriculture Canada est chargé de l'application de plus de 40 lois fédérales qui portent sur des domaines de l'industrie agricole aussi variés que les subventions aux producteurs laitiers et les fermes d'élevage des animaux à fourrure. Il surveille également les hippodromes et le pari mutuel et fait en sorte que tout le monde joue selon les règles.

D'autres ministères et organismes fédéraux offrent également des services touchant l'agriculture et les industries connexes. De ce nombre, notons l'Expansion industrielle régionale, Affaires extérieures Canada, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, Santé nationale et Bien-être social Canada, Consommation et Corporations Canada ainsi que la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Vous trouverez dans cette publication une description sommaire des principaux services et organismes d'Agriculture Canada de même que les adresses de bureaux où l'on peut obtenir des renseignements plus détaillés.

LA VENTE DES PRODUITS

L'agriculteur vit dans l'incertitude. Il est à la merci d'une multitude de facteurs naturels et économiques. De mauvaises conditions atmosphériques, par exemple, peuvent détruire une récolte qui s'annonçait prometteuse. Et même si la récolte est bonne, l'agriculteur n'est guère plus avancé quand le marché est à la baisse et qu'il peut à peine rentrer dans ses frais.

Nos politiques et programmes visent à éliminer, dans la mesure du possible, l'élément d'incertitude du secteur agricole en favorisant la vente des produits et en stabilisant les marchés et les prix.

Voici un aperçu des principaux programmes et organismes qui viennent en aide à l'agriculteur.

La Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait, établie par le gouvernement fédéral en 1966, vise à fournir aux producteurs de lait et de crème de transformation la possibilité de bénéficier d'un revenu équitable pour leur travail et leurs investissements, et de fournir aux consommateurs un approvisionnement permanent et suffisant en produits laitiers de haute qualité.

Comme la Commission est autorisée à acheter et à vendre des produits laitiers, elle soutient le prix du marché des principaux produits transformés, en particulier le beurre et le lait écrémé en poudre. Les prix à la production du lait et de la crème de transformation sont proportionnels aux prix de soutien.

La Commission verse aux producteurs des fonds qui servent de supplément à leur revenu et ainsi, offre des produits laitiers moins chers aux consommateurs.

Le programme global de commercialisation du lait illustre bien la collaboration existant entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il a débuté lorsque la Commission a signé des ententes avec les offices de commercialisation du lait du Québec et de l'Ontario. Depuis, d'autres provinces ont adhéré au plan, et à l'heure actuelle tout le lait et la crème de transformation vendus au Canada sont sujets au régime national de contingentement de production et de partage du marché. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne du lait
2107, promenade Riverside
OTTAWA
K1A 0Z2
Tél. : (613) 998-9490

L'Office de stabilisation des prix agricoles

L'Office de stabilisation des prix agricoles soutient et stabilise les prix des neufs denrées suivantes : bovins de boucherie, porcins, ovins, lait et crème de transformation, maïs, soja ainsi qu'avoine et orge non produites dans la zone couverte par la Commission canadienne du blé. Elle atteint ses objectifs au moyen d'offres d'achat à des prix déterminés, des crédits intérimaires et d'autres subventions. D'autres denrées peuvent être soutenues à un prix déterminé lorsque les circonstances l'exigent.

L'Office fournit également des fonds pour le soutien de l'industrie laitière par l'entremise de la Commission canadienne du lait. Ces fonds, joints aux autres paiements de stabilisation, s'élèvent à quelque 300 millions de dollars par année. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Office de stabilisation des prix agricoles
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 994-1610

La Commission canadienne du blé

À la suite de la Grande Dépression, les agriculteurs des Prairies et le gouvernement canadien ont reconnu la nécessité d'instaurer une certaine stabilité dans la commercialisation des céréales.

En 1935, ils ont donc établi la Commission canadienne du blé qui, depuis, est le seul office de commercialisation et d'exportation du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés dans les Prairies.

Environ 143 000 agriculteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ont recours à la Commission pour vendre leurs céréales et se partagent les bénéfices provenant de cette vente.

Grâce à la Commission, le Canada se place maintenant au second rang des exportateurs mondiaux de blé. En 1984, les rentrées de devises excédaient 5,1 milliards de dollars. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne du blé
423, rue Main
WINNIPEG (Man.)
R3C 2P5
Tél. : (204) 949-3416

Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest

Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été mis sur pied afin de protéger les céréaliculteurs de l'Ouest contre les fluctuations du revenu. Le programme concerne les producteurs de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, de lin, de canola et de graines de moutarde de la région désignée par la Loi sur la Commission canadienne du blé. En vertu du programme, le gouvernement fédéral verse deux dollars au fonds spécial de stabilisation pour chaque dollar que déboursent les céréaliculteurs. Lorsque le revenu net en espèces rapporté par la vente de céréales est inférieur à la moyenne, un paiement correspondant à l'écart enregistré est versé aux agriculteurs participants. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Bureau de stabilisation concernant le grain de l'Ouest
Pièce 935,
303, rue Main
WINNIPEG (Man.)
R3C 3H5
Tél. : (204) 949-3384

Les offices de commercialisation

Les gouvernements fédéral et provinciaux, de concert, organisent et administrent les offices de commercialisation des produits agricoles. Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, institué en 1972, a pour mission de conseiller le ministre de l'Agriculture sur l'opportunité de créer des offices et de les surveiller au nom de l'intérêt public. Durant les années 70, trois offices nationaux ont été mis en place, un pour les oeufs, un pour le dindon et le troisième pour le poulet. Un office peut être constitué pour la commercialisation de n'importe quel produit agricole dès que les producteurs et les autorités provinciales s'accordent sur sa nécessité pour favoriser une mise en marché plus ordonnée et plus efficace à l'échelle nationale.

On compte en outre au Canada quelque 130 offices régionaux de commercialisation, qui dispensent à leurs adhérents tout un assortiment de services, de la gestion de l'approvisionnement à la promotion, en plus de faire fonction de centres d'information. À la fin de 1983, près de 70 % des recettes agricoles en espèces totales étaient réalisées par l'entremise des offices de commercialisation. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Édifice Martel, 13e étage
270, rue Albert
OTTAWA
K1P 6L4
Tél. : (613) 995-2297

La Commission canadienne des grains

La Commission canadienne des grains applique la Loi sur les céréales du Canada sous la direction de trois commissaires situés aux bureaux principaux à Winnipeg. Des bureaux régionaux situés dans 18 centres d'un bout à l'autre du Canada disposent d'un personnel d'environ 850 personnes.

La Commission canadienne des grains inspecte, classe et pèse le grain sur le territoire canadien. Les contestations mettant en cause les grades assignés par les inspecteurs aux échantillons de céréales sont étudiées par le Tribunal d'appel des grains.

La Commission gère également le Laboratoire de recherches sur les céréales et une division économique et statistique qui recueille et publie des renseignements sur divers aspects de la production. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne des grains
Pièce 600
303, rue Main
WINNIPEG (Man.)
R3C 3G8
Tél. : (204) 949-2770

Le Bureau de la commercialisation des céréales

Le Bureau de la commercialisation des céréales, qui relève d'Affaires extérieures Canada, élabore et met en oeuvre une politique et des programmes touchant la stabilisation du marché des céréales, des oléagineux et des produits qui en dérivent, dans le but d'en accroître le commerce, d'améliorer la stabilité du marché et de participer au développement industriel dans ce secteur.

Le Bureau travaille en étroite collaboration avec Agriculture Canada de même qu'avec la Commission canadienne du blé pour la vente aux acheteurs étrangers du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés dans les Prairies. Il participe également aux programmes d'aide aux exportations des céréales de l'Est du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Bureau de la commercialisation des céréales
Affaires extérieures Canada
1er étage ouest
235, rue Queen
OTTAWA
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-8322

L'AIDE À L'AGRICULTEUR

La vente des produits agricoles et la stabilisation des marchés et des prix sont, bien entendu, d'importants facteurs qui contribuent au maintien d'une industrie agricole saine et productive. Mais cela ne suffit pas. Le gouvernement fédéral a donc mis sur pied des programmes, des politiques et des organismes dont l'objectif général est d'aider les agriculteurs à accroître leur production, à faire face aux situations d'urgence et, dans certains cas, à prévenir les désastres.

L'assurance-récolte

La grêle, la sécheresse, les sauterelles, une gelée hâtive peuvent être synonymes de désastre pour un agriculteur. En vertu de la Loi sur l'assurance-récolte, le gouvernement du Canada fournit une aide financière aux régimes provinciaux d'assurance-récolte approuvés. Il assume soit 50 % des frais administratifs d'un régime provincial et 25 % des primes nécessaires (les agriculteurs participants devant débourser le reste des primes), soit 50 % des primes si la province assume tous les frais d'administration. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre ministère de l'Agriculture provincial, ou à la :

Direction générale du soutien du revenu agricole
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 993-6671

L'Office des provendes du Canada

L'Office des provendes du Canada, établi par le Parlement en 1966, vise à faire face à des insuffisances de provendes et à l'instabilité des prix.

Il a pour mandat d'assurer la disponibilité de provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme et d'aires d'entreposage dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'Office administre le Programme d'aide au transport des céréales fourragères, en vertu duquel est subventionnée une partie des frais relatifs au transport des céréales fourragères et des produits admissibles vers certaines régions où la production de céréales fourragères est déficitaire.

Il examine également les besoins et les disponibilités des céréales fourragères dans ces régions ainsi que les besoins d'installations supplémentaires d'entreposage des céréales. Il surveille et signale l'évolution des prix des

céréales fourragères et du marché en général. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Office des provendes du Canada
5180, chemin Queen Mary
MONTRÉAL (Qc)
H3W 3E7
Tél. : (514) 283-7505

L'hygiène vétérinaire

L'hygiène vétérinaire contribue pour une large part à sauvegarder la santé des Canadiens. Les vétérinaires s'assurent que la viande de consommation est saine et que les normes de qualité sont maintenues. Et pour l'agriculteur, il va sans dire que du bétail sain fait partie d'une bonne entreprise.

Au Canada, plus de 90 % des animaux de boucherie sont abattus dans des établissements soumis aux normes d'inspection du gouvernement fédéral, où les sujets ne souffrent pas inutilement.

En outre, le Ministère exerce un contrôle rigoureux sur l'importation du bétail. Les animaux venant d'autres pays sont mis en quarantaine, inspectés et, dans certains cas, soumis à des épreuves sanitaires. Aucun permis n'est délivré pour l'importation de bétail provenant de pays où se sont déclarées des maladies contagieuses chez les animaux.

Tout vétérinaire au Canada peut faire diagnostiquer des maladies en faisant parvenir des prélèvements à l'un ou l'autre laboratoire de pathologie animale relevant d'Agriculture Canada. Par ailleurs, des agents vétérinaires en poste dans toutes les régions d'élevage sont à la disposition des vétérinaires privés, agriculteurs et propriétaires de prairies d'élevage.

Il arrive parfois qu'un troupeau soit sérieusement atteint d'une maladie : les animaux en cause doivent alors être abattus pour empêcher l'affection de se répandre. Le cas échéant, le gouvernement fédéral dédommage les agriculteurs.

Le bétail et les produits carnés et avicoles destinés à l'exportation sont également soumis à l'inspection. Le gouvernement aide ainsi les producteurs de bétail à conserver d'importants marchés étrangers. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de l'hygiène vétérinaire
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0Y9
Tél. : (613) 995-5433

La recherche

L'objectif premier de la recherche agricole est d'accroître la productivité. C'est une activité des plus rentables à la fois par les revenus plus élevés qu'elle apporte aux agriculteurs et par les approvisionnements sûrs d'aliments à prix stables qu'elle assure aux consommateurs.

La Direction générale ne se contente pas de s'attaquer aux problèmes de l'heure : elle scrute aussi les perspectives d'avenir. À ses 53 établissements répartis sur tout le territoire, les chercheurs travaillent à créer de nouvelles variétés de plantes cultivées et de races améliorées de bétail; à réduire les pertes causées par les maladies, les insectes et les mauvaises herbes; à améliorer les techniques de conduite phytotechniques et zootechniques; et à élaborer de nouvelles méthodes de transformation, de conservation et d'utilisation des denrées alimentaires.

Voici quelques exemples du vaste éventail d'activités que la Direction générale de la recherche peut mener au cours d'une seule année : mise au point et homologation de plusieurs nouvelles variétés de fourrage, de blé, d'oléagineux et de plusieurs variétés horticoles; lancement ou expansion de plusieurs programmes de lutte antiparasitaire intégrée; amélioration des méthodes d'alimentation; amélioration des méthodes de blanchiment et d'emballage des fruits et légumes; mise au point de nouveaux produits laitiers et application de nouvelles méthodes de classement des viandes; amélioration des méthodes d'entreposage des pommes.

Quoique la plupart des activités de recherche commandées par le Ministère s'effectuent dans ses établissements, certaines sont confiées par contrat au secteur privé. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C6
Tél. : (613) 995-5301

Le développement régional

La Direction générale du développement régional planifie et évalue les stratégies de développement élaborées pour le secteur agro-alimentaire dans toutes les provinces.

Elle intègre les activités du Ministère à celles des provinces, des groupements de producteurs et des organismes privés pour s'assurer que la politique nationale réponde aux besoins des régions et favorise la réalisation de leurs possibilités.

Les bureaux de développement agro-alimentaire situés dans chaque province servent de principaux points de contact entre le Ministère, les

gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Pour de plus amples renseignements, consultez votre annuaire téléphonique pour pouvoir rejoindre le bureau le plus proche de chez vous.

Le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures

Ce programme a pour but de stimuler la mise au point et l'adaptation de nouvelles cultures offrant des perspectives commerciales. À ce titre, une aide financière est accessible aux organismes, sociétés et institutions publiques canadiens directement engagés dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la :

Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (819) 995-0086

(Voir liste des bureaux de la Direction générale du développement régional, p. 18.)

Le Programme d'assistance financière pour la construction d'entrepôts de fruits et légumes

Ce programme aide les producteurs, associations, coopératives et offices de commercialisation à bâtir ou à rénover des entrepôts frigorifiques afin de prolonger la campagne de mise en marché. L'aide financière offerte couvre environ le tiers des frais de construction jusqu'à concurrence de 500 000 $. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la :

Direction générale de la commercialisation et de l'économie
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 995-5880

Information sur les marchés

Une information actualisée sur les principaux marchés à bestiaux du pays et de l'étranger est disponible par un service gratuit de répondeur téléphonique. Composer 1-800-267-8370.

En outre, des résumés exhaustifs sont disponibles sur les prix et la situation du marché des produits à l'échelle nationale. Les produits couverts sont

les bestiaux (hebdomadaire), la volaille (hebdo), les produits laitiers (bimensuel), l'horticulture (hebdo) et les cultures spéciales (hebdo). De plus, on peut se procurer des revues annuelles sur chacun de ces sujets. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser aux :

Services de commercialisation
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 995-5880

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP est au service des agriculteurs, éleveurs et localités des Prairies pour les aider à développer les ressources en eau et à combattre l'érosion des sols, depuis son établissement par le Parlement en 1935.

L'organisme fournit une aide technique et financière pour l'aménagement de puits, de systèmes d'irrigation, de tranchées et de barrages-réservoirs dans les fermes. Les grandes réalisations d'approvisionnement en eau qui font appel à un ou plusieurs voisins sont encouragées et donnent droit à des subventions plus importantes.

En outre, la pépinière, située à Indian Head, en Saskatchewan, fournit chaque printemps aux agriculteurs et aux réserves indiennes environ 6 millions de jeunes plants d'arbres et d'arbustes qui sont plantés autour des fermes, des champs et le long des chemins. Ces arbres et arbustes offrent une protection contre le vent, aident à freiner l'accumulation de la neige et empêchent l'érosion des sols. Ils sont offerts gratuitement, mais les agriculteurs ont à payer les frais de transport.

Chaque année du printemps à l'automne, près de 90 pâturages collectifs, d'une superficie de plus de 800 000 ha, sont mis à la disposition des agriculteurs des Prairies par l'ARAP. Cela permet aux agriculteurs d'utiliser leurs propres terres pour y cultiver céréales ou fourrages qui serviront à nourrir le bétail en hiver.

Au cours des ans, l'ARAP a contribué à plus de 100 travaux d'envergure, dont la construction du barrage Gardiner qui a donné naissance au lac Diefenbaker, en Saskatchewan. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

ARAP
1901, avenue Victoria
REGINA (Sask.)
S4P 0R5
Tél. : (306) 359-5089

Le Service canadien des forêts

Le Service canadien des forêts a pour mission de protéger et de gérer les ressources forestières du pays. Pour tout renseignement, prière de s'adresser au bureau le plus proche ou d'écrire au :

Service canadien des forêts
Place Vincent Massey, 3e étage
351, boulevard St-Joseph
HULL (Qc)
K1A 0C6
Tél. : (819) 994-1879

LES SERVICES DE CRÉDIT

Une exploitation agricole prospère exige des capitaux. Une personne qui se lance dans l'agriculture doit investir de grosses sommes dans l'achat du terrain, du matériel et du bétail de même que dans la construction des bâtiments.

Il arrive aussi qu'un agriculteur établi ait besoin d'un apport important d'argent liquide pour maintenir l'efficacité et la rentabilité de son entreprise. L'agriculteur doit donc pouvoir compter sur du crédit. Aussi, divers organismes et ministères du gouvernement du Canada offrent des services de crédit à la communauté agricole.

Société du crédit agricole Canada

La Société du crédit agricole du Canada met à la disposition des agriculteurs des prêts hypothécaires à long terme. Pour y avoir droit, l'agriculteur doit présenter un projet montrant que son exploitation rapportera un revenu suffisant pour couvrir les dépenses d'exploitation et les frais d'entretien, assurer une existence convenable à sa famille et lui permettre de rembourser ses dettes ainsi que les intérêts au cours d'une période donnée.

Le prêt peut atteindre 350 000 $ lorsque l'exploitation compte un seul demandeur qualifié, et 600 000 $ lorsqu'elle en compte plus d'un. Le remboursement du prêt peut être échelonné sur une période maximale de 30 ans et le taux d'intérêt varie selon le taux d'escompte.

Les prêts de la société servent principalement à l'achat de terres à culture, à la construction de bâtiments de ferme, à l'achat d'outillage agricole, de machines aratoires et d'animaux destinés à la reproduction, au remboursement d'autres dettes, ou à toute autre fin favorisant une exploitation efficace de la ferme.

La société prête également à des syndicats d'agriculteurs qui signent une entente conforme aux exigences de la SCAC. Les coopératives agricoles et certaines sociétés d'exploitation agricole peuvent également faire des emprunts à titre de syndicats d'agriculteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Société du crédit agricole Canada
C.P. 2314, succursale D
OTTAWA
K1P 6J9
Tél. : (613) 996-6606

Les prêts destinés aux améliorations agricoles

En vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les agriculteurs peuvent obtenir du crédit à moyen terme pour acheter du matériel et des bestiaux, et financer un large éventail d'améliorations agricoles. Les prêts consentis par les banques sont garantis par le gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Bureau des prêts destinés aux améliorations agricoles
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (819) 995-9554

Les avances en espèces

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes s'applique à toutes les récoltes entreposables effectuées au Canada, à l'exception du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés dans les Prairies, lesquels sont couverts par une loi semblable qui relève de la Commission canadienne du blé. En vertu de ces deux programmes, des avances en espèces, pouvant aller jusqu'à 15 000 $ pour les particuliers et 45 000 $ pour les coopératives et les associations de fermiers, sont accordées sans intérêt aux groupes de producteurs. Ces avances permettent aux membres d'obtenir un paiement partiel pour leurs récoltes avant qu'elles ne soient vendues. Le gouvernement fédéral garantit les prêts permettant de verser ces paiements anticipés et paie les intérêts. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Programme sur le paiement anticipé des récoltes
Direction générale de la commercialisation et de l'économie
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 995-5880

LES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

La Division de la consultation en alimentation aide les consommateurs dans le choix d'aliments à la fois sains et économiques. Elle les conseille aussi sur les pratiques à adopter pour économiser l'énergie et préserver la qualité des aliments. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la :

Division de la consultation en alimentation
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C5
Tél. : (613) 995-5880

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements sur les programmes et les services qu'offre le gouvernement du Canada dans le domaine de l'agriculture peuvent se procurer un exemplaire du dépliant n° 5155 intitulé *Publications gratuites d'Agriculture Canada*. Agriculture Canada distribue aussi des publications techniques destinées aux agriculteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à la :

Direction générale des communications
Agriculture Canada
OTTAWA
K1A 0C7
Tél. : (613) 995-5222

Consultez votre annuaire téléphonique.

Divers organismes et directions ont des bureaux dans plusieurs régions du pays. Leurs noms apparaissent dans les annuaires téléphoniques locaux.

Bureaux de la Direction générale du développement régional d'Agriculture Canada

Directeur régional, Colombie-Britannique
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
80, 6e Rue, bureau 307
NEW WESTMINSTER (Colombie-Britannique)
V3L 5B3

Tél. : (604) 666-6344

Directeur régional, Alberta
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
Édifice Corner Point
10179, 105e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5J 1E2

Tél. : (403) 420-4141

Directeur régional, Saskatchewan
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
2050, rue Cornwall, bureau 101
REGINA (Saskatchewan)
S4P 2K5

Tél. : (306) 359-5545

Directeur régional, Manitoba
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
C.P. 44
WINNIPEG (Manitoba)
R3B 2B3

Tél. : (204) 949-3032

Directeur régional, Ontario
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
102, rue Bloor ouest, bureau 420
TORONTO (Ontario)
M5S 1M8

Tél. : (416) 973-8172

Directeur régional, Québec
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
5, parc Samuel-Holland, bureau 164
QUÉBEC (Québec)
G1S 4S2

Tél. : (418) 648-4775

Directeur régional, Nouveau-Brunswick
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
633, rue Queen, 2e étage
FREDERICTON (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Z7

Tél. : (506) 452-3706

Directeur régional, Île-du-Prince-Édouard
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
C.P. 2949
CHARLOTTETOWN (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8C5

Tél. : (902) 566-7300

Directeur régional, Nouvelle-Écosse
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
C.P. 698
TRURO (Nouvelle-Écosse)
B2N 5E5

Tél. : (902) 895-1623

Directeur régional, Terre-Neuve
Direction générale du développement régional
Agriculture Canada
354, rue Water, 2e étage
SAINT-JEAN (Terre-Neuve)
A1C 5R4

Tél. : (709) 772-4063

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00042607 4